

Municipalité de Lac-des-Aigles

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE
RÈGLEMENT # 190-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 123-14**

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage.

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption du projet de Règlement 190-22, par sa résolution 86-22 à sa séance régulière du 4 avril 2022, tiendra une consultation publique, sur ce projet de règlement en conformité avec les dispositions de l'arrêté gouvernemental 2022-022 du 18 mars 2022 et de la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C.a-19.1), Lundi, le 2 mai 2022 à 19 h 30 à la Salle communautaire située au sous-sol du 75, rue Principale ;

Qu'il soit visé par ce projet de règlement de modifier l'article 7.16 du Règlement de zonage 123-14, sur les « Systèmes de chauffage à combustion extérieurs » pour permettre ces systèmes dans le périmètre urbain, l'article 8.6 relatif à l'implantation de roulottes et de modifier le plan de zonage ;

Que ce projet règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire ;

Que ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la municipalité de Lac-des-Aigles ;

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : <https://www.lacdesaigles.ca/> et au bureau municipal à l'adresse suivante : Municipalité de Lac des Aigles, 73, rue Principale, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0.

Donné à Lac-des-Aigles
Ce 13/04/2022

Francine Beaulieu
Directrice générale